

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D055
Espace de loisirs - Concert - Sonorisation

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les concerts organisés sur l'espace de loisirs, pendant la saison estivale,

Vu le besoin en matériel de sonorisation,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise NT Event, dont le siège social est situé à Parigné-L'Evêque - ZAC La Boussardière - est retenue pour la fourniture du matériel de sonorisation nécessaire aux bon déroulement des animations/concerts organisés sur l'espace de loisirs

Article n° 2 : Le montant de la location du matériel de sonorisation, s'élève à 852.60€ hors taxes, soit 1 023.12€ toute taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 29/07/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

